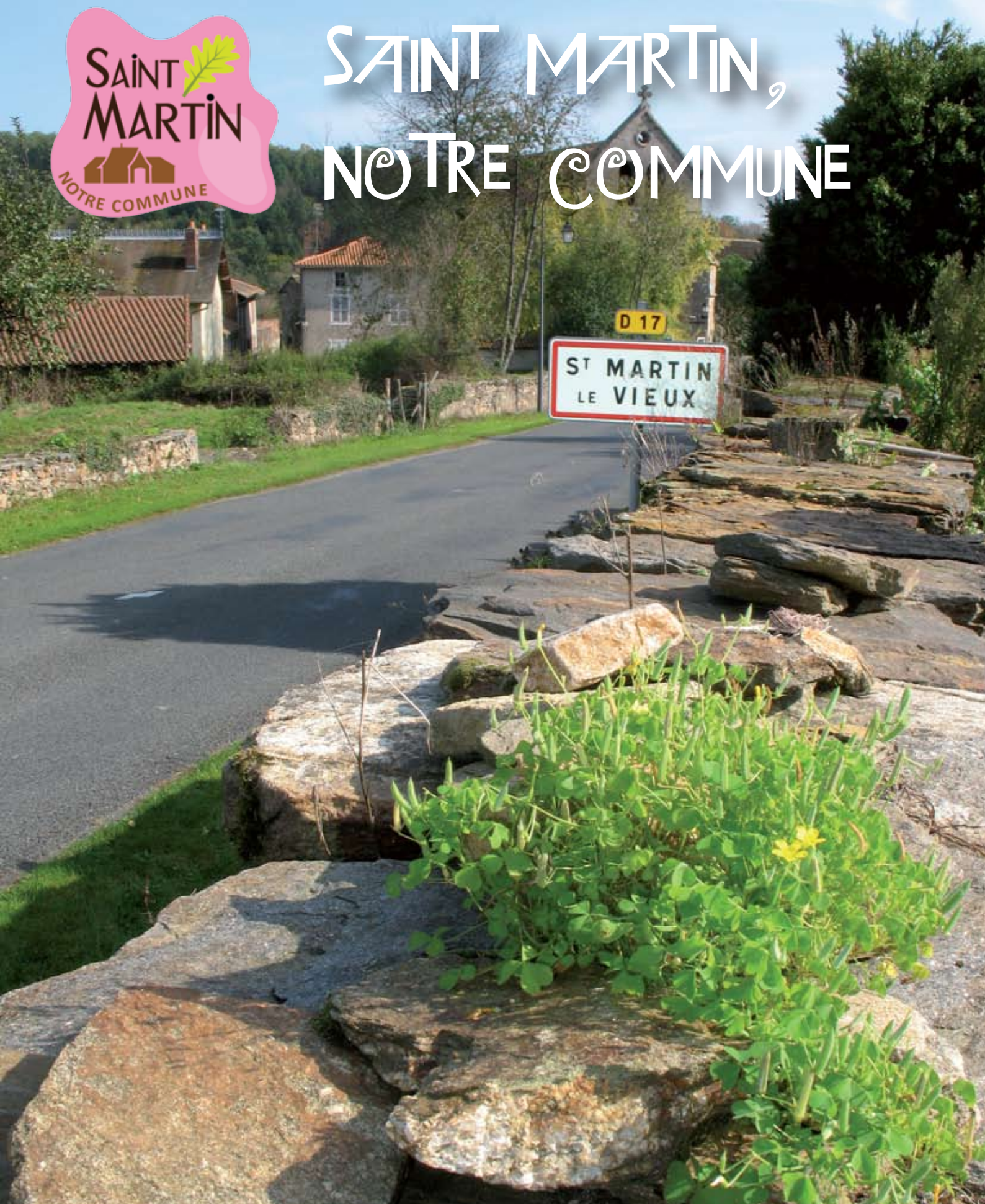




SAINT MARTIN, NOTRE COMMUNE



SOMMAIRE

I - Budget communal	P. 1
II - Réalisations et Projets en cours	P. 1
III - Informations diverses	P. 3
IV - Informations communales	P. 4
V - La Vie à l'Ecole	P. 5
VI - L'Espace des Associations	P. 5
VII - Communauté de Communes	P. 6
VIII - Etat Civil 2011	P. 7
IX - Tarifs Communaux 2012	P. 7
X - Chronique	P. 8
XI - Infos pratiques	P. 8

Contacts :

Tél. : **05.55.39.10.85**

Fax : 05.55.36.00.39

E-mail : mairie.smlv@wanadoo.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Crédit photos & rédactionnel :
Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Conception - Publicité :

BUREAU DE DESSIN D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX

Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

E-mail : valle.d.pro@wanadoo.fr

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.69.51.98
Trésor Public Aixe	05.55.70.21.38
Gendarmerie Aixe	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

EDITO



Madame,
Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin municipal une rétrospective des événements qui se sont déroulés sur notre commune ainsi que le détail des aménagements et travaux réalisés en 2012.

A noter l'agrandissement de la Maison des Associations qui, de l'avis de tous, est une belle réussite.

S'agissant de la numérotation des habitations de la commune, nous venons de terminer la phase la plus importante : la cartographie de toutes les maisons. La prochaine étape, qui débutera en janvier, sera beaucoup plus longue (saisie informatique des données). Ce projet devrait aboutir fin 2013.

Il faut également souligner le dynamisme de nos associations qui, tout au long de l'année, ont animé la vie de notre commune. Je ne peux que les encourager à continuer dans ce sens.

Le Conseil municipal et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes et vous donnons rendez-vous le samedi 26 janvier 2013, à partir de 19 heures, à la Maison des Associations, pour marquer ensemble le début de la nouvelle année.

Restant à votre disposition, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées et les plus amicales.

Bien à vous.

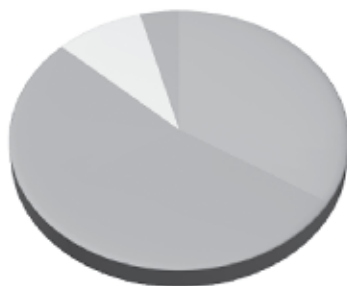
Sylvie ACHARD,
Maire,

Conseillère régionale du Limousin.

I – BUDGET COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2012 = 580 915 €



- Charges à caractère général 33,62%
- Charges de personnel 53,28%
- Autres charges de gestion courante 9,16%
- Charges financières 3,94%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2012 = 580 915 €



- Produits des services 7,42%
- Impôts et taxes 48,82%
- Dotations de l'Etat 30,47%
- Autres produits de gestion courante 5,46%
- Excédent de 2011 7,83%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2012 = 656 693 €



- Travaux et achats de matériel 64,93%
- Remboursement de l'emprunt 7,75%
- Résultat reporté N-1 27,32%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

2012 = 656 693 €



- Subventions 56,92%
- Emprunts 0%
- Dotations diverses 34,07%
- Résultat reporté N-1 9,01%

Evolution des taux d'imposition et des produits correspondants

	Taux 2011	Produit correspondant	Taux 2010	Produit correspondant	Taux moyens communaux du département en 2010
Taxe d'Habitation	12.47%	109 586 €	12.41%	106 190 €	23.54%
Foncier Bâti	15.76%	86 002 €	15.69%	81 563 €	19.67%
Foncier non Bâti	75.73%	33 700 €	75.38%	32 948 €	48.18%

II – REALISATIONS ET PROJETS EN COURS

Numérotation de nos habitations

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place sur la commune, la dénomination de la voirie du bourg et la numérotation de l'ensemble des habitations du territoire. Cette réalisation sera probablement effective à la fin de l'année 2013.

Ce programme fait partie de l'aménagement du territoire et du développement durable, il facilite :

- ✓ L'accès des soins et des premiers secours,
- ✓ Le développement des services à la personne,
- ✓ Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS,
- ✓ La livraison des entreprises et des particuliers,
- ✓ La distribution du courrier au quotidien.

Vous serez individuellement informés de cette procédure.

II - REALISATIONS ET PROJETS EN COURS (SUITE)

Agrandissement de la Maison des Associations

Afin de pouvoir accueillir des manifestations plus importantes, la Maison des Associations, devenue trop exiguë, a été agrandie de plus d'un tiers.

L'extension de la salle, réalisée côté parking offre désormais une superficie de 187 m². Une nouvelle entrée, avec une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, a été créée ainsi qu'un bar et un vestiaire. Des rangements complémentaires ont été aménagés, à côté de la cuisine. A l'opposé de l'agrandissement, l'auvent extérieur a été repeint.

De plus, afin de limiter les nuisances sonores causées par les activités liées à l'utilisation de la salle, un limiteur acoustique a été installé et se déclenchera à chaque fois que le bruit atteindra un niveau trop élevé.

Les travaux ont été achevés en avril. Ce sont les aînés qui ont inauguré la salle lors de leur repas annuel.

Panneaux de signalisation

La rénovation du parc s'est poursuivie : un panneau indiquant la nouvelle déchetterie a été installé dans le bourg, ainsi que différents panneaux directionnels et de villages .

Gros travaux de voirie

La commune a achevé cette année son programme d'entretien de la voirie communale. L'ensemble de nos routes est à présent exempt de « nids de poule » !!!

Assainissement de l'Echirpeau

Les travaux de raccordement du village de l'Echirpeau à la station d'épuration du Poueix sont maintenant terminés. Les branchements des particuliers peuvent désormais s'effectuer.

La route de l'Echirpeau a été goudronnée à l'issue de ces travaux.

Agrandissement du préau scolaire

Compte tenu de l'effectif croissant de l'école et afin d'améliorer les conditions des récréations par mauvais temps, le préau a vu sa superficie doublée.

Agrandissement du columbarium

Quatre nouvelles cases pour le columbarium ont été achetées et installées.

Achat de divers matériels

- Panneau d'affichage extérieur accessible à tous, situé sur la place publique près de la halle couverte.
- Une estrade, une tonnelle, des barrières de sécurité servant pour les différentes manifestations communales.
- Matériel électoral : de nouveaux isolements répondant aux nouvelles normes handicapées et des panneaux d'affichages pour la nouvelle mairie.



Agrandissement de la Maison des Associations



Assainissement de l'Echirpeau



Agrandissement du columbarium



Achat de divers matériels : une tonnelle

III - INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

- Centre du Service National - 88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES
Téléphone pour les administrés : 05 55 12 69 92
- Secrétariat de mairie au 05 55 39 10 85



ENERGIE HABITAT : Programme 2012-2013

La région LIMOUSIN vous soutient pour les travaux de maîtrise de l'énergie de votre habitation :

- Favoriser l'amélioration des performances énergétiques de logements privés et agir en faveur de l'atténuation du changement climatique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer les logements vacants en milieu rural afin de favoriser l'accueil de nouvelles populations et redonner vie au cœur des bourgs et des villages.

Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Les propriétaires occupants sous conditions de ressources (2 catégories de ressources sont fixées), sous réserve que le logement soit situé sur un territoire porteur d'une politique locale de l'Habitat.
- ✓ Les propriétaires bailleurs louant des logements en loyer conventionné hors agglomérations de Brive et Limoges, sous réserve que le logement soit situé sur un territoire porteur d'une politique locale de l'Habitat.

Pour quel type de logement ?

- Les logements destinés à être occupés à titre de résidence principale
- Les logements dont la construction a été achevée avant 1990
- Pour les propriétaires bailleurs, les logements doivent être vacants depuis plus d'un an

Quels types de travaux peuvent être aidés ?

Sont particulièrement visés : Les travaux d'isolation, de ventilation, d'installation de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable, d'installation d'un système de régulation du chauffage.

Quel montant d'aide ?

Pour les propriétaires occupants :

25% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € H.T., soit une subvention maximale de 5000 € pour les propriétaires relevant de la catégorie de ressources la plus basse.

20% d'une dépense éligible plafonnée à 15 000 € H.T. soit une subvention maximale de 3000 € pour les propriétaires relevant de la 2^{ème} catégorie de ressources.

Une bonification forfaitaire de 500 € peut être accordée aux propriétaires occupants répondant aux conditions de ressources de la 1^{ère} catégorie pour l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement ou l'installation de menuiseries totalement en bois d'origine française.

Pour les propriétaires bailleurs :

15% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € H.T., soit une subvention maximale de 3000 € par logement.

Comment en bénéficier ?

Pour en savoir plus et élaborer un dossier de demande d'aide, contacter l'animateur « Habitat » local du territoire au **05.55.10.18.78 : PACT Haute-Vienne**

IV – INFORMATIONS COMMUNALES

Au plaisir de lire

Grâce à l'appel lancé dans le dernier bulletin municipal, un grand nombre de livres nous ont été apportés. Cela nous a permis d'aménager un espace bibliothèque et un coin lecture dans la salle des associations derrière la mairie.

Cette bibliothèque est ouverte depuis le mois de Juin, elle fonctionne **tous les premier et troisième samedis du mois de 11h à 12h.**



Littérature

Jacques BARRET, habitant de la commune, retraité de l'enseignement supérieur et auteur d'ouvrages sur la géographie et la flore d'Amérique du Sud, vient d'éditer son dernier roman « Trafics en Amazonie ».

Cet ouvrage est disponible à la mairie au prix de 10 €.

Email : jacquesbarretbeaulieu@wanadoo.fr

Tél. : **05.55.39.16.67**

« Jacques Barret a vécu plus de 25 années hors de France (Afrique Centrale, Amérique du Sud et Iles des Comores). Témoin direct des trafics multiples liés à la richesse de la Guyane où il a vécu neuf ans, il en a tiré ce roman léger et pittoresque. »

Recrudescence des cambriolages

Depuis quelques semaines, la gendarmerie d'Aixe sur Vienne fait face à une recrudescence de cambriolages sur tout le canton. Quelques mesures simples de prévention peuvent permettre de les éviter :

- Ne pas laisser entrer des inconnus chez vous, et signaler à la gendarmerie le passage de personnes se présentant comme des « démarcheurs ». Ils seront contrôlés dans le cadre de la législation sur le travail.
- En cas d'absence prolongée, faire relever votre courrier.
- Veiller sur la maison de l'autre qui veillera sur la vôtre.
- Avertir la gendarmerie en cas d'absence prolongée ou de vacances.

Le nombre des patrouilles de surveillance a donc été augmenté. En cas de problème ou de situation suspecte, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie au **05.55.70.13.58**, 24h/24h.

Repas des aînés

Le samedi 14 avril dernier les aînés de la commune et le conseil municipal se sont réunis autour d'un bon repas à la Maison des Associations de Bel-Air. Pour les plus de 80 ans qui n'ont pas pu se rendre à ce repas, un colis gourmand leur a été remis.

Note aux usagers

des stations d'épuration

Afin que les stations d'épuration fonctionnent convenablement, nous vous rappelons qu'il ne faut pas jeter dans les toilettes, éviers, baignoires, douches, les lingettes ménagères (malgré ce qu'en dit la publicité), les serviettes périodiques, les tampons, les préservatifs, l'huile des friteuses etc... Pensez aux agents d'entretien des stations !

Vandalisme à la maison des associations

La période estivale est malheureusement propice aux actes de vandalisme : la maison des associations et son parking en ont été "victimes" : tentative d'effraction sur une porte neuve, feu dans les espaces verts...

Toutes ces incivilités représentent du temps passé pour les réparations, mais également un coût qui est supporté par l'ensemble des habitants de la commune.

Ce lieu est destiné à tous !

Quel intérêt y a-t-il à le détruire ?

Excès de vitesse

Respecter les limitations de vitesse surtout dans le bourg et les villages qui ne sont pas des circuits de voiture !!!

Tondeuses, bruits et feux divers

Soyez courtois avec vos voisins : évitez de tondre à des heures trop matinales ou trop tardives de la journée, ainsi qu'aux heures des repas.

Nous vous rappelons que les déchèteries sont là pour recevoir vos déchets : **évitez de les brûler** et pensez à vos voisins.

Ne nous obligez pas à prendre une réglementation trop restrictive !!!

Recrutement en contrat pro de conducteur routier

GEIQ Transport Limousin recrute des personnes de moins de 26 ans sur la région Limousin

Contact : **05.55.77.54.50**

Elagage des arbres et entretien des haies

Un état des lieux du réseau communal a été réalisé par les services de l'Équipement à la fin de l'année 2011.

A cette occasion, il est apparu que le long de nombreuses parcelles, beaucoup d'arbres et de branches d'arbres débordaient sur les voies publiques, créant ainsi de nombreuses nuisances :

- Dégradation accélérée de la voirie due à une humidité persistante, verglas fréquent l'hiver,
- Chutes d'arbres morts ou de grosses branches
- Danger de circulation pour les véhicules notamment ceux des services de sécurité
- Branches enchevêtrées dans les fils électriques et/ou téléphoniques

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juin 1964 portant Réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales, tout propriétaire riverain d'une voie communale est tenu de procéder régulièrement et à ses frais, à l'élagage des arbres ou des haies dont les branches dépassent sur l'emprise du domaine public.

Afin d'aider les propriétaires concernés par cette réglementation, la commune a fait établir des devis pour les parcelles concernées et a pu leur faire bénéficier ainsi de tarifs préférentiels en mettant, en plus, à disposition de l'entreprise, un agent communal. La mairie paie directement l'entreprise puis la tarifie à son tour au propriétaire.

Deux campagnes se sont jusqu'à présent déroulées : la première en juin et la deuxième vient de s'achever.

Cette opération sera reconduite l'année prochaine. Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie.

ATTENTION : Elaguer n'est pas couper

V - LA VIE A L'ECOLE

La rentrée en chiffre

Les effectifs

- ♦ 91 élèves
- ♦ PS/MS : 28 élèves
 - GS/CE1 : 25 élèves
 - CP/CE2 : 18 élèves
 - CM1/CM2 : 20 élèves

Les enseignantes

Hélène FRUGIER-DELANNE, Directrice, CM1/CM2
Françoise PELISSIER, CP/CE2
Nathalie BERNABE, GS/CE1
Catherine COUTY, PS/MS
Carole MAPPAS, remplaçante



- ♦ restaurant scolaire : 91 élèves en 2 services (maternelles puis primaires)

LA MUNICIPALITE CONTINUE D'INVESTIR POUR SON ECOLE

- ♦ Achat de bancs et de chaises pour la cantine
- ♦ Agrandissement du préau par deux arches supplémentaires.

VI - L'ESPACE DES ASSOCIATIONS

Les chemins de Saint Martin

L'association des Chemins de St Martin fonctionne avec 3 personnes (malgré de nombreuses sollicitations), ce qui est largement insuffisant pour l'entretien correct des 2 chemins.

La dissolution de l'association s'impose. Nous souhaitons trouver une solution (en relation avec la mairie ou une autre association...) qui permettrait de ne pas laisser à l'abandon les deux circuits actuels, résultat d'un travail durement fourni.

Pour l'année 2013, nous nous engageons pour une dernière fois, à baliser la jonction entre les 2 chemins permettant ainsi de faire une grande boucle.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé aux travaux de débroussaillage.

Si des personnes sont intéressées par notre action, veuillez prendre contact avec Tony ZARB au **05.55.36.01.14** ou Jean-Pierre QUINTARD au **05.55.39.16.78**.

MARCHER pour votre santé, pour vous distraire, ça vous tente?

Mais marcher seul(e), ça ne vous dit rien?

Pourquoi ne pas se retrouver pour une balade d'environ 1h30, ouverte à tous, chaque dimanche matin avec un départ à 10h devant la nouvelle mairie ?

Il n'est pas obligatoire de venir chaque dimanche.

Prochain rendez-vous : Dimanche 6 Janvier 2013

Club de l'Amitié et Club inform@tique

Le Club de l'Amitié réunit les premier et troisième mercredis de chaque mois, les anciens de la commune, pour passer un moment convivial, taper la belote, jouer au scrabble ou tout autre jeu d'esprit pour s'entretenir les neurones.

Une initiation et un perfectionnement au maniement de l'outil informatique (traitement de texte ou d'images, gravure de CD et DVD, internet...) sont proposés les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois.

Le Club dispose d'ordinateurs pour l'initiation. Toutefois, ceux qui en possèdent un, peuvent l'apporter et profiter d'une information personnalisée.

Pour les plus valides, et lorsque le temps le permettra, une activité randonnée -modeste- a été proposée lors de la dernière assemblée générale. Elle nous permettra en plus d'apprécier le travail de nos amis de l'Association des Chemins de St Martin.

Une petite collation termine agréablement chaque réunion.

Si vous êtes intéressés, et pour tout renseignement, rendez-vous les premier et troisième mercredis du mois, entre 14h et 18h, à la salle des associations, derrière la mairie, pour prendre contact avec un responsable ou appelez le président, Aimé ALBARÈDE au **05.55.39.18.86**.



L'ACCA : Le repas annuel de la chasse s'est déroulé le 2 juin 2012 à la maison des associations.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée générale annuelle :

Président : Monsieur Jean-Louis MOUSNIER / Vice-président : Jean-Sébastien MERIGOT

Trésorier : André DELOMENIE / Secrétaire : Pierre BONNAT

VI - L'ESPACE DES ASSOCIATIONS (SUITE)



Amicale Laïque de l'Ecole

Cette année, l'Amicale va fêter ses 15 ans : 15 ans de fête, de repas, d'activités pour aider à financer les sorties et les activités scolaires et extrascolaires de nos enfants.

Merci à toutes celles et à tous ceux, qui par leur participation et leur aide depuis 15 ans, ont soutenu l'Amicale.

Cette année encore, l'Amicale organisera plusieurs activités : deux repas à thème (le 1^{er} était le 20 octobre), une vente de chocolats de Noël, un marché et un vide-grenier et la soirée de fin d'année.

Les dates vous seront communiquées prochainement.

Tous les bénéfices seront comme toujours, reversés à nos écoliers, sous la forme de participation financière aux activités scolaires (classe de mer, sorties éducatives, concert,...) et périscolaires (venue du Père Noël et de sa hotte, voyage de fin d'année,...).

Alors venez nombreux participer aux activités de cette année scolaire 2012/2013 et rejoignez l'Amicale.

Les nouveaux responsables, Benoit GIROIR et Florence DUBARRY, ainsi que tous les membres actifs de l'association seront ravis de vous accueillir. Contact : **05.55.36.98.03** ou **05.55.70.27.40**



Les marchés de St Martin

La saison 2012 a très bien commencé avec les marchés du 1^{er} mai et du 2 juin. En revanche, ceux de juillet n'ont rencontré qu'un succès mitigé à cause du mauvais temps, malgré la bonne volonté des organisateurs pour vous divertir.

Le vide-grenier du 15 août, comme l'an passé a rencontré beaucoup de succès. Le 15 décembre, pour la première fois, un marché de Noël a été organisé.

Ryth'miX

Initiation à la danse avec instruments (ruban - cerceau) et à la danse moderne

Age : A partir de 4 ans et cours pour adultes

Cotisation : 30 € / trimestre,

20 € à partir de la 2^{ème} inscription dans la même famille (mère-fille-fils).

Les cours se déroulent à la Maison des Associations de Saint Martin-le-Vieux :

Les adultes : le mardi de 18h30 à 20h

Les enfants : le mercredi entre 15h et 18h30

Pour plus d'information contacter :

Corinne BAUSMAYER au **05.55.56.50.97** ou **06.71.70.17.26** (à partir de 18h)

VII-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE



Lotissement communautaire

Il reste une dizaine de lots à vendre au prix de 33 € H.T. le m² (au lieu de 37 €) soit 10% de remise sur le prix initial.

De plus, les terrains peuvent être achetés à crédit directement à la Communauté de Communes, à taux zéro, remboursable sur 7 ans sous certaines conditions.

Pour toutes informations complémentaires, merci de vous adresser directement à la Communauté de communes du Val de Vienne au **05.55.70.02.69**.

Déchetterie : NOUVEAUX HORAIRES A PARTIR DU 1^{ER} DECEMBRE

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Martin (05.55.69.51.98)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h30	9h00 - 12h00	Fermé	Fermé	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
14h00 - 18h00	14h00 - 18h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 18h00	14h00 - 18h00

Des bornes textiles ont été installées depuis le mois d'avril par le SYDED sur les sites des deux déchetteries. Désormais, vous pouvez y apporter vos vêtements usagés, linges de maison ainsi que vos chaussures et sacs en cuir.

VII-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE (SUITE)

Desserte haut-débit du territoire

Les résultats de l'étude de montée en débit du territoire ont été présentés aux membres du bureau communautaire le 11 juillet dernier. Plusieurs scénarii sont proposés :

Scénario ambitieux :

- ✓ Traiter la zone nord du territoire mal desservie en DSL par une montée en débit de type PRM (Point de Raccordement Mutualisé) : coût estimé 435 000 €.
- ✓ Traiter la zone sud en FTTH (fibre optique) en positionnant un nœud de raccordement alimenté par fibre optique autour de Burgnac et permettant de desservir tous les sous réseaux mal desservis en DSL : coût estimé 3.3 millions d'euros.

Scénario pragmatique :

- ✓ Traiter les zones du territoire actuellement considérées comme mal desservies en DSL par une montée en débit de type PMR (3PMR) : coût estimé 470 000 € avec un délai estimé à fin 2013 si la communauté de communes est seul financeur, 2015 voire 2016 si inscription dans le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) permettront ainsi de bénéficier de subventions importantes.

Une rencontre sera programmée avec DORSAL (Syndicat Mixte Public du haut débit en Limousin) pour présenter les propositions de la communauté de communes et se positionner comme EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pilote dans le cadre de l'appel à projet qu'elle va lancer.

VIII - ETAT CIVIL 2011



Naissances :

Marius Léon René ARMAND le 26 janvier 2011
Enzo Daniel Ulysse LEGER le 15 février 2011
Clément Thomas RONGIER le 3 mars 2011
Maxence Pierre DOREAU le 25 juin 2011
Elais Jacqueline CLAIRE le 28 juin 2011
Bastien DEBORD le 19 juillet 2011
Maya BONINGUE le 30 juillet 2011
Jade COCAGNE le 9 septembre 2011
Jaynalynne BANGOURA NIRINA le 14 octobre 2011
Milo CAILLEZ le 2 novembre 2011
Noa FOURNET le 11 décembre 2011

Mariages :

Joseph BOUCHET-DOUMENQ et Aurélia CLUZEL le 11 juin 2011
Frédéric DEFAYE et Aurélie Karine LOIZEAU le 2 juillet 2011
Florent Damien CONJAUD et Sabrina Aline LOH le 3 septembre 2011
Rachid BOURHALEM et Ketsana SENGPHONEXAY le 17 septembre 2011

Décès :

Fernand PERRIN le 29 mars 2011
Jean AUDOIN le 1^{er} juillet 2011
Joëlle BASSARD le 11 juillet 2011
Albert GRIMAUD le 17 juillet 2011
Robert BLAIGNE le 16 août 2011
Jeanne DESBORDES le 3 octobre 2011
Benoît LATRU le 2 novembre 2011

IX - TARIFS COMMUNAUX 2012

Assainissement :

Participation à l'assainissement collectif : **1950,00 €**

Tabouret d'assainissement : **810,00 €**

Cimetière :

Prix du m² de terrain : **97,50 €**

L'utilisation du caveau communal sera gratuite pendant les six premiers mois puis le prix sera de **155,00 €** par mois entamé.

Location d'une case du Columbarium : **350,00 € la case pour 30 ans.**

Location Maison des Associations :

Habitants de la commune : **170,00 €** / Habitants de la communauté de communes : **237,00 €**

Extérieurs : **347,00 €**

Electricité : **0,18 €** par unité consommée - Couverts : **0,70 €** par personne

Cantine :

2,10 € pour 1 repas enfant / **5,15 €** pour 1 repas adulte

Garderie :

1,10 € par garde

Transport scolaire :

21,66 € par trimestre pour le premier enfant, ½ tarif (**10,83 €**) pour le 2^{ème} et le 3^{ème} enfant, **gratuité** pour les enfants des bénéficiaires du **RSA**, enfants du collège **11,30 €** par trimestre.

X – CHRONIQUE

LES MOULINS DE SAINT MARTIN-LE-VIEUX

Le Moulin du Coudert ou de La Judie : Situé sur la rive droite de l'Aixette, en aval du gué de Poncharaud et non loin de Villoutreix, il existait déjà en 1540 sous le nom de Moulin du Coudert. Au 19^{ème} siècle, il rejoignit le domaine de La Judie dont il prit le nom.

Le Moulin de la Chaize : Situé sur l'Arthonnet, en aval du Moulin d'Arthout dont il ne reste que quelques pierres, ce moulin existait déjà en 1563. Il faisait partie du « tènement de La Chaize » qui dépendait de la prévôté d'Arthout à laquelle il devait payer une rente.

Le Moulin du Pont-Péry : Construit en 1585 par Pierre Mousnier, charpentier, habitant du village de la Chaize, il est situé sur la rive gauche de l'Arthonnet. A l'origine, c'était un moulin à meule avec une roue à cylindre. Ce moulin fut l'un des derniers en activité dans notre région. En 2005, il a été racheté et rénové. Une partie est devenue un gîte.



Le Moulin du Pont-Péry

Le Moulin Japaud : Créé en 1655 et utilisé comme moulin à papier dans un premier temps, il devint en 1728, un moulin à draps. Fouler les draps était l'opération qui consistait à les « dégraisser » puis à les feutrer pour les rendre plus doux et plus souples.

Le Moulin de la Pouette : Son origine est antérieure au 18^{ème} siècle. Il est situé sur la rive gauche de l'Aixette, un peu en amont du Moulin Japaud.

XI – INFOS PRATIQUES

Inscription sur les listes électorales :

Présenter 1 pièce d'identité et 1 justificatif de domicile.

Carte d'identité :

Fournir 2 photos d'identité, 1 acte de naissance avec filiation, 1 justificatif de domicile et l'ancienne carte.

Passeport :

Fournir 1 acte de naissance avec filiation, 1 justificatif de domicile, 2 photos d'identité, 1 timbre fiscal au tarif en vigueur et l'ancien passeport en cas de renouvellement.

Pour tous renseignements administratifs, consultez le site www.service-public.fr

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et papiers telles que les demandes de cartes grises, de permis de conduire, d'urbanisme...

N'oubliez pas également notre site internet www.saintmartinlevieux.com où vous trouverez un grand nombre d'informations.

Noély 'coiff

Coiffeuse à domicile mixte

Aixe-sur-Vienne et ses alentours
Du lundi au samedi

Tél. 06 64 96 13 72



GARAGE-BOISSIERE Daniel



MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE

Pré-contrôle et présentation au contrôle technique

Z.A. de Bournazaud - 87700 ST-PIEST-SOUS-AIXE

Tél. : 05 55 70 21 17 - Fax 05 55 70 09 54



- Terrassements - Routes
- Canalisations - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil

87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

Sté NORMAND

S.A.V. CHAUFFAGE

05 55 04 18 18



CCP LEBERCHE

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE

05 55 34 19 33

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION EN ALLIAGES LÉGERS



Fabrication et pose
de Menuiseries
PVC-Alu, Vérandas,
Toutes fermetures



Route de Cognac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 24 80 - Fax : 05 55 70 14 66



7j/7

- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



3 Communes de stationnement : • BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX
Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC



Port. 06 87 35 10 80

Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr



GATARD Jacques
06 52 66 87 47
GATARD Ludovic
06 11 04 17 32

Travaux publics et particuliers

9, rue Michelet - 87230 FLAVIGNAC
gatard.tp@live.fr

Intermarché



Station Service 24h/24 - Gaz
Lavage Auto

Horaires : Lundi au Jeudi 8h30-12h30/14h30-19h30
Vendredi & Samedi 8h30-19h30
Dimanche 9h00-12h30

Rue Jeanne Pichenaud - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. : 05 55 70 37 60 - Fax : 05 55 70 13 54

Christophe
Animation

Animation de Soirées,
Mariage, Anniversaire, Baptême, etc...

06 64 83 22 17

c.dubarry@orange.fr - www.christopheanimation.siteweb.com

Bord - 87700 SAINT-MARTIN-LE-VIEUX

N° SIREN : 517 536 107 - Non soumis à la T.V.A.

Fleurs du Moulin de Tarn

Fleuriste
Espace Jardin
Boutique Déco



2, rue du Moulin de Tarn - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

☎ 05 55 70 22 61

QUAI DES BRUMES

Jean-François Rombi

QUAI DES BRUMES

BARBRASSERIE

Bar-Restaurant

47, rue du Pont St. Martial - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 06 72

CHAUSSÉ
PASSION

Chaussures Femmes - Hommes - Enfants
Sacs à main - Parapluies

Nicole Servaud

9, rue Victor Hugo

AIXE SUR VIENNE

05 55 70 93 99

SIRET 493 754 512 00020

CHARBONNIER Jean Philippe



Z.A. BEL AIR
87700 ST MARTIN LE VIEUX

Tél. 05 55 36 02 79
Fax 05 55 36 98 28

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE

E-mail : garagecharbonnier@wanadoo.fr



BOULANGERIE - PÂTISSERIE

Julien Deluret

10 RUE VICTOR HUGO
87700 Aix-sur-Vienne
05.55.70.15.34

deluretjulien@hotmail.com

Jean-François PARINET

Parcs et jardins
Création - Entretien - Taille - Abattage

Spécialiste en engazonnement
et pose de clôtures

Installateur de récupérateur d'eaux pluviales
Tous travaux de mini-pelle, drainage, adductions...

Route de Cognac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

06 77 00 85 01



SOTEC
TRAVAUX PUBLICS

Restauration d'Ouvrages d'Art
V.R.D. - Génie Civil
Clôtures - Serrurerie
Réseau d'assainissement
Eaux pluviales - Eaux usées

SOTEC S.A.S.

5-7, rue Claude Henri Gorceix

Z.I. Nord - 87280 LIMOGES

05 55 38 11 44